

AVEC UNE NOUVELLE OFFRE DE CO- VOITURAGE, CAP COTENTIN RENFORCE LES MOBILITÉS EN LIEN AVEC LES ENTREPRISES DU TERRITOIRE

Lundi 16 janvier, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin accompagné de Arnaud CATHERINE, Vice-Président en charge des Mobilités et de Stéphane BARBÉ, Conseiller délégué aux Mobilités Alternatives, a présenté le dispositif de co-voiturage mis en place par Cap Cotentin en présence des représentants de l'opérateur Klaxit et de Ludovic COLIN, Directeur de la gestion du site Naval Group Cherbourg. Ce dispositif expérimenté à partir de janvier 2023 pour une durée d'un an vient renforcer l'offre de service proposée

par Cap Cotentin tout en apportant une réponse aux entreprises du territoire dans leur stratégie de mobilité.

Le contexte

Depuis son lancement en août 2021, le réseau Cap Cotentin déployé par l'Agglomération du Cotentin cherche à mailler efficacement le territoire pour répondre aux besoins des habitants avec un service attractif et accessible, tout en répondant aux enjeux de développement durable. Un an après son lancement les chiffres parlent d'eux-mêmes avec une fréquentation multipliée par 2,5 sur les lignes intercommunales et une hausse de 10 % pour les lignes urbaines.

Pour diversifier l'offre de ce réseau unifié, l'Agglomération a également étendu à l'été 2022 le service Cap à la Demande sur l'ensemble du territoire. Ainsi, le service de proximité compte aujourd'hui 513 points d'arrêts définis en concertation avec les communes.

Afin de favoriser l'intermodalité, l'accès à la ligne de train Cherbourg-Valognes pour les détenteurs d'un titre de transport Cap Cotentin a été ouvert en mars 2022. Ce service rencontre un vrai succès avec une fréquentation multipliée par 3 depuis son lancement avec plus de 4 000 passagers par mois.

La mise en place de l'autostop organisé sur la Commune de la Hague ou la location longue durée de 750 Vélos à Assistance Electrique sont venus renforcer cette offre de mobilité.

« Ces bons résultats sont la preuve que la révolution de la mobilité que nous annonçons lors du lancement de Cap Cotentin a bien eu lieu. Avec une multiplication du nombre de liaison par 6, ce réseau contribue à changer le quotidien de nos concitoyens, déclare le Président David MARGUERITTE. Dans le contexte actuel où nous voyons le coût de l'énergie exploser, proposer des modes de déplacements alternatifs à la voiture, est un enjeu d'actualité pour de nombreux ménages et une réponse concrète pour le pouvoir d'achat. La mise en place d'un service de co-voiturage avec des coûts pris en charge par la collectivité est une nouvelle réponse aux attentes des habitants mais aussi des entreprises qui ont initié une démarche de mobilité employeur ».

Co-voiturez avec Cap Cotentin et Klaxit

A partir du mois de janvier, l'Agglomération du Cotentin va expérimenter pendant un an le covoiturage sur des courtes distances avec l'application Klaxit. L'objectif étant de cibler les trajets domicile-travail.

Le principe est simple : l'utilisateur doit télécharger l'application et renseigner les informations de son profil : son itinéraire et ses horaires. L'application permet ensuite de planifier ses trajets et de trouver des co-voitureurs également enregistrés sur Klaxit.

Le conducteur est rémunéré 2 € par passager pour un trajet entre 2 et 20 km. Au-delà et jusqu'à 40 km, il reçoit 0,10 € de plus par kilomètre et par

passager, avec un plafond fixé à 4 €. Pour les passagers, les tarifs correspondent au prix d'un titre de transport en commun Cap Cotentin, soit 1 € l'aller-retour. Les 20 premiers trajets sont par ailleurs offerts. L'Agglomération prendra en charge la différence. L'ensemble de ces trajets covoiturés seront compris dans l'abonnement annuel du réseau Cap Cotentin.

Ces conditions tarifaires sont valables pour des trajets dont le départ et/ou l'arrivée est située dans le Cotentin, faisant entre 2 et 40 km, avec 3 passagers maximum et dans la limite d'un aller-retour par jour.

Une réponse pour les employeurs pour les déplacements domicile-travail

Avec l'unification du réseau Cap Cotentin, l'Agglomération a veillé à ce que ce réseau desserve les grands pôles d'emplois du territoire. Les employeurs étant au cœur des enjeux de la mobilité du territoire, l'Agglomération a fait le choix de les accompagner pour mettre en place une stratégie de mobilité au sein de leurs entreprises.

« Le lancement de ce nouveau service de covoiturage organisé vient compléter la palette des services proposés par Cap Cotentin et offre une nouvelle solution pour les trajets du quotidien, en particulier les trajets domicile-travail, souligne Stéphane BARBÉ, Conseiller délégué aux mobilités alternatives. Si le co-voiturage n'est pas une nouveauté en soi, sa pratique est actuellement faible sur le territoire alors que son potentiel est important en raison des flux routiers massifs et récurrents. En prenant en

charge une partie du coût, l'Agglomération propose donc une solution innovante et redonne de l'attrait à cette façon de se déplacer ».

En ciblant en priorité les trajets domicile-travail, un travail important a été mené avec les employeurs locaux par l'Agglomération pour recenser leurs besoins et les accompagner dans le déploiement de ce dispositif avec l'organisation d'ateliers et la mise à disposition de kits de communication.

Un grand nombre d'employeurs du territoire ont été sollicités dans cette démarche. Parmi eux, bon nombre ont répondu favorablement comme Naval group, le Centre Hospitalier du Public du Cotentin, Orano, l'ACAIS, EDF, la Ville de Cherbourg, etc.